

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nourra 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, SAMIR LABIDI et Abderrazak GABSI.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2012

(Unité : 1000 DT)					
	Notes	31.12.2012	31.12.2011	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	386 386	237 490	148 896	62,7
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	83 277	121 167	-37 890	-31,3
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 368 316	5 916 989	451 327	7,6
<i>a- Comptes débiteurs</i>		829 046	732 018	97 028	13,3
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		5 118 674	4 753 120	365 554	7,7
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		397 223	407 275	-10 052	-2,5
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		23 373	24 576	-1 203	-4,9
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	333 893	392 456	-58 563	-14,9
5- Portefeuille d'investissement	4.5	457 407	369 346	88 061	23,8
6- Valeurs immobilisées	4.6	57 180	56 111	1 069	1,9
7- Autres actifs	4.7	147 168	124 737	22 431	18,0
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		105 074	86 095	18 979	22,0
<i>b- Autres</i>		42 094	38 642	3 452	8,9
TOTAL ACTIF		7 833 627	7 218 296	615 331	8,5
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	1 098 316	899 203	199 113	22,1
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	204 190	84 061	120 129	142,9
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	5 217 529	4 969 221	248 308	5,0
<i>a- Dépôts à vue</i>		1 551 330	1 613 828	-62 498	-3,9
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		3 666 199	3 355 393	310 806	9,3
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	447 552	460 724	-13 172	-2,9
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		42 172	45 635	-3 463	-7,6
<i>b- Autres fonds empruntés</i>					
<i>c- Ressources spéciales</i>		405 380	415 089	-9 709	-2,3
5- Autres passifs	4.12	262 050	232 222	29 828	12,8
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		20 411	19 234	1 177	6,1
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		195 802	166 145	29 657	17,9
<i>c- Autres</i>		45 837	46 843	-1 006	-2,1
TOTAL PASSIF		7 229 637	6 645 431	584 206	8,8
CAPITAUX PROPRES					
1a- Capital social	4.13	160 000	160 000		
2- Réserves	4.13	269 069	245 215	23 854	9,7
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 367	0	0,0
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	0	
5- Résultats reportés	4.13	82	48	34	70,8
6- Résultat de l'exercice	4.13	43 206	35 969	7 237	20,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES		603 990	572 865	31 125	5,4
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		7 833 627	7 218 296	615 331	8,5

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêtés au 31 décembre 2012

<i>(Unité : 1000 DT)</i>					
	Notes	31.12.2012	31.12.2011	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 349 235	1 246 134	103 101	8,3
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		698 330	647 972	50 358	7,8
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		490 905	438 162	52 743	12,0
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000		
HB2- Crédits documentaires		721 265	541 009	180 256	33,3
<i>Débiteurs par accrédiitfs export devises</i>		178 665	11 057	167 608	1 515,9
<i>Débiteurs par accrédiitfs import devises</i>		542 600	529 952	12 648	2,4
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	1 035 000	898 000	137 000	15,3
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		3 105 500	2 685 143	420 357	15,7
ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4- Engagements de financement donnés		339 681	300 664	39 017	13,0
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		339 681	300 664	39 017	13,0
HB5- Engagements sur titres		9 198	6 702	2 496	37,2
<i>a - Participations non libérées</i>		9 198	6 702	2 496	37,2
<i>b - Autres</i>					
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		348 879	307 366	41 513	13,5
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB7- Garanties reçues	5.3	1 487 244	560 890	926 354	165,2
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 487 244	560 890	926 354	165,2

ÉTAT DE RÉSULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : 1000 DT)

	Notes	2012	2011	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	361 038	335 021	26 017	7,8
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		4 562	4 570	-8	-0,2
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		341 736	319 260	22 476	7,0
<i>c- Autres intérêts & revenus assimilés</i>		14 740	11 191	3 549	31,7
PR2- Commissions (en produits)	6.2	52 657	49 058	3 599	7,3
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	32 849	30 130	2 719	9,0
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	14 529	16 656	-2 127	-12,8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		461 073	430 865	30 208	7,0
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	166 177	170 279	-4 102	-2,4
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		50 663	32 504	18 159	55,9
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		104 643	124 723	-20 080	-16,1
<i>c- Emprunts & ressources spéciales</i>		9 123	10 760	-1 637	-15,2
<i>d- Autres intérêts & charges</i>		1 748	2 292	-544	-23,7
CH2- Commissions encourues		1 313	1 450	-137	-9,4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		167 490	171 729	-4 239	-2,5
PRODUIT NET BANCAIRE		293 583	259 136	34 447	13,3
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-90 391	-80 105	-10 286	12,8
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-2 540	-378	-2 162	572,0
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		504	471	33	7,0
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	117 521	108 688	8 833	8,1
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		25 937	24 805	1 132	4,6
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 358	6 228	-870	-14,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		52 340	39 403	12 937	32,8
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		232	2 705	-2 473	-91,4
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.9	9 366	6 139	3 227	52,6
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		43 206	35 969	7 237	20,1
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		43 206	35 969	7 237	20,1
Effets des modifications comptables					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		43 206	35 969	7 237	20,1

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2012

<i>(Unité : 1000 DT)</i>					
	Notes	2012	2011	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		446 416	405 795	40 621	10,0
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-178 204	-169 430	-8 774	5,2
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		7 754	84 548	-76 794	-90,8
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-533 950	-771 291	237 341	-30,8
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		259 913	192 612	67 301	34,9
6- Titres de placement		-28	-4	-24	600,0
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-114 050	-116 005	1 955	-1,7
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-32 230	-9 474	-22 756	240,2
9- Impôt sur les sociétés		-3 150	-6 942	3 792	-54,6
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	7.1	-147 529	-390 191	242 662	-62,2
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		16 478	13 501	2 977	22,1
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-92 472	-23 354	-69 118	296,0
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-6 427	-5 258	-1 169	22,2
4- Gains & Plus-values sur titres de participations					
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	7.2	-82 421	-15 111	-67 310	445,4
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres			-169	169	-100,0
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts					
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	0	0,0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-9 567	-53 451	43 884	-82,1
5- Dividendes versés		-12 763	-12 758	-5	0,0
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	7.3	-25 665	-69 713	44 048	-63,2
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-255 615	-475 015	219 400	-46,2
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-287 638	187 377	-475 015	-253,5
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	7.4	-543 253	-287 638	-255 615	88,9

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la BNA est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Le réseau de la BNA se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 158 agences.

La BNA finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La BNA est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la BNA se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'État Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15
Autres :	14 885 563	74 427 815	46,51
- Dont Africa Emerging Market Fund	1 259 089	6 295 445	3,93
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloques, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

a) Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à 4 ans, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Supérieure à quatre ans	100 %
Supérieure à un an et inférieure ou égale à quatre ans	40 %
Inférieure ou égale à un an	30 %

b) Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la BNA a procédé à la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012, d'un complément de provisions collectives (par rapport au montant constaté en 2011) afin d'assurer une couverture adéquate des risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Pour l'évaluation du nouveau montant des provisions collectives, la BNA a recouru à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire BCT 2012-20 qui est applicable à partir de l'exercice 2012 et qui prévoit les étapes suivantes :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire moyen du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement ;

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti ;

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux Capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
 - Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
 - Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».
-

3.6. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers, chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises. En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financée par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2011
Provisions pour dépréciation groupe Khemaissa	AC6	AC7A	-125
Droits d'enregistrement dation groupe Khemaissa	AC6	AC7A	125

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 386.386 mDT au 31/12/2012 contre 237.490 mDT au 31/12/2011, soit une variation à la hausse de 148.896 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs en caisse en dinars et des prêts sur le marché monétaire en dinars à la BCT, en partie compensée par la baisse des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Avoirs en caisse en dinars	69 625	31 062
Avoirs en caisse en devises	8 831	11 220
Avoirs auprès de la BCT en dinars	-	415
Avoirs auprès de la BCT en devises	6 256	7 184
Provisions pour risques divers (avoirs auprès de la BCT en devises)	-466	-2 005
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	210 000	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	73 508	185 558
Intérêts à percevoir	62	112
Mouvements IBS	16 344	3 615
Avoirs auprès du CCP	328	329
Chèques TGT	1 898	-
TOTAL	386 386	237 490

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche au 31 décembre 2012 un ratio de liquidité de 78,13%.

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 121.167 mDT au 31 décembre 2011 à 83.277 mDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 37.890 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
a - Créances sur les établissements bancaires	71 595	108 674
Comptes courants et autres créances	5 803	5 849
Provisions pour risques divers (comptes courants et autres créances)	-705	-
Prêts sur le marché monétaire en dinars	65 835	87 501
Prêts sur le marché monétaire en devises	-	14 701
Intérêts à percevoir	662	623
b - Créances sur les établissements financiers	11 682	12 493
Comptes courants	4 104	2 946
Prêts à MLT	7 500	9 500
Intérêts à percevoir	78	47
TOTAL	83 277	121 167

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2012 à 6.368.316 mDT contre 5.916.989 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 451.327 mDT, soit un taux d'accroissement de 7,6 %. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	677 757	371 226	-1 645	-	-362 018	685 320
- Comptes débiteurs	17 441	-	-	-	-	17 441
- Autres concours à la clientèle	403 651	86 808	-1 645	-	-79 066	409 748
- Crédits sur ressources spéciales	256 665	284 418	-	-	-282 952	258 131
Engagements commerciaux et industriels :	6 245 799	129 798	-9 785	-	-149 554	6 216 258
- Comptes débiteurs	837 283	25 250	-	-	-50 928	811 605
- Autres concours à la clientèle	5 270 176	88 533	-9 785	-	-83 363	5 265 561
- Crédits sur ressources spéciales	138 340	16 015	-	-	-15 263	139 092
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'État	23 837	-	-	-464	-	23 373
Provisions sur créances	-	-	-	-513 523	-	-513 523
Provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-43 653	-	-43 653
TOTAL AU 31/12/2012	6 947 934	501 024	-11 430	-557 640	-511 572	6 368 316
TOTAL AU 31/12/2011	6 414 656	449 391	-10 646	-477 678	-458 734	5 916 989

Les dotations brutes aux provisions sur les créances douteuses constituées au titre de l'année 2012 se sont élevées à 110.626 mDT, contre 80.571 mDT au cours de l'année 2011, soit une augmentation de 30.055 mDT.

4.3.1 Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

(En mDT)

	31/12/2011		31/12/2012	
	Engagements	Provisions	Engagements	Provisions
TOTAL ENGAGEMENTS (a)	7 649 724	444 479	8 443 573	513 987
CREANCES TRAITÉES AU CAS PAR CAS	6 151 904	364 770	6 867 347	434 815
Créances non classées (0 et 1)	5 288 689		5 753 062	-
Créances classées (b)	863 215	364 770	1 114 285	434 815
Classe 2	106 164	9 743	160 197	19 553
Classe 3	95 951	35 546	99 509	22 077
Classe 4	303 183	127 714	453 766	161 648
Contentieux	357 917	189 067	400 813	223 245
SOFINREC & IMM		2 700		8 292
CREANCES NON TRAITÉES AU CAS PAR CAS	1 497 820	79 709	1 576 226	79 172
Ordinaires	1 351 347	15 887	1 429 590	16 046
Contentieux (c)	146 473	63 822	146 636	63 126
Total Créances classées (d) = (b) + (c)	1 009 688		1 260 921	-
Taux des Créances Classées (d)*100/(a)	13,20%		14,93%	
Couverture (e)		572 365		663 541
Provisions		444 943		513 987
Agios réservés sur CCD		42 487		50 928
Intérêts réservés sur crédits		84 935		98 626
Total créances classées (sans budgétaires) (f)	892 383	-	1 141 032	-
Taux de Couverture des créances classées par les provisions et agios réservés (e)*100/(f)		64,1%		58,2%

4.3.2 Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

Par ailleurs, la Banque procède à une décote de 40% pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre ans, et à une décote de 100% pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à quatre ans.

4.3.3. *Rating des relations et états financiers audités*

Il n'est pas exigé de notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.4. *Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)*

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la BNA a procédé à la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012, d'un complément de provisions collectives afin d'assurer une couverture adéquate des risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier, et ce pour un montant de 10.917 KDT.

Ainsi, les provisions collectives affichent, au 31 décembre 2012, un solde cumulé de 43.653 KDT (dont 32.736 KDT comptabilisés au cours de l'exercice 2011) qui s'analyse comme suit :

(En mDT)

Catégorie (montants en DT)	Engagement net 2012	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Taux de provisionnement	Provision collective 2012
Agriculture	247 214	10,6%	1,00	16,66%	4 363
Autres industries	36 237	1,26%	1	38,62%	176
Autres services	567 929	1,19%	1	19,31%	1 300
Bâtiments et travaux publics BTP	219 131	1,690%	1,30	14,67%	705
Commerce	1 094 938	3,22%	1	26,62%	9 383
Consommation	4 383	16,31%	1	42,55%	304
Habitat	219 588	2,85%	1	18,07%	1 131
Industries manufacturières	1 526 126	3,64%	1	35,95	19 987
Promotion immobilière	479 302	3,29%	1	23,23%	3 665
Tourisme	146 134	7,07%	1	25,53%	2 638
Total Classes 0&1	4 540 982				43 653

4.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'État sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.266 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'État et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24.051 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'ensuit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

(En mDT)

Cadre légal	Créances prises en charge par l'État (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Écart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2012 (3)	En-cours au 31/12/2012 actualisé au taux de 7% (4)	Écart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	27 796	18 322	9 474
Article 25 de la loi n° 98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	130 712	86 520	44 192
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 051	12 740	11 311	8 881	6 481	2 400
TOTAL en DT	353 643	166 377	187 266	167 389	111 323	56 066

4.3.6. Engagements des entreprises publiques :

Les engagements des entreprises publiques figurant sur la liste prévue par le décret n°2005-910 du 24 mars 2005, portant désignation de l'autorité de tutelle sur les entreprises et les établissements publics à caractère non administratif, tel que modifié et complété par le décret n°2010-90 du 20 janvier 2010, présentent au 31 décembre 2012 un total de 1.140.133 mDT (*ce qui représente 173% des Fonds Propres Nets de la Banque à la même date*) et un risque encouru de 995.570 mDT. Ces engagements concernent 44 relations et se résument comme suit :

(En mDT)

RÉCAPITULATION DES ENGAGEMENTS					
Engagements à court terme	Engagements à moyen et long termes	Crédits de consolidation	Engagements par signature	Engagements en contentieux	TOTAL
591 056	219 396	69 329	260 324	28	1 140 133

(En mDT)

RÉCAPITULATION DES COUVERTURES						
Fonds budgétaires	Garantie de l'État	Garanties hypothécaires	Dépôts affectés	GOD	Impayés en intérêts	TOTAL
152	112 113	18 904	13 241	9	145	144 563

Onze de ces entreprises publiques, connaissant des difficultés financières chroniques, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas classés et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes (Office des Céréales, SNCPA, ONH, OTD, EL FOULEDH, etc.). En effet, sur un engagement total de 781.601 mDT les concernant, ces onze entreprises publiques affichent des engagements avec un risque de contrepartie important pour un montant de 331.888 mDT, adossés à des couvertures évaluées à 112.763 mDT, soit un déficit de financement de 219.125 mDT. Le tableau suivant récapitule la situation des engagements de ces onze relations.

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 333.893 mDT au 31 décembre 2012 contre 392.456 mDT au 31 décembre 2011, soit une baisse de 58.563 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 390.939 mDT au 31 décembre 2011 à 332.573 mDT au 31 décembre 2012.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Titres à revenu variable :	75	45
- Titres cotés	83	58
- Provisions sur titres	-8	-13
Titres à revenu fixe :	333 818	392 411
- Bons du Trésor	332 573	390 939
- Créances et dettes rattachées	1 245	1 472
TOTAL	333 893	392 456

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 457.407 mDT au 31 décembre 2012 contre 369.346 mDT au 31 décembre 2011, soit une évolution à la hausse de 88.061 mDT.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

(En mDT)

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Participations avec engagement de rétrocession	Agios réservés / portage	Total au 31/12/2012
Valeur brute au 31 décembre 2012 :	125 232	144 019	89 438	130 938	-	-	489 627
- Valeur au 1 ^{er} janvier	112 588	64 861	77 271	141 872	900	-75	397 417
- Acquisitions/Souscriptions	13 204	82 030	12 500	-	-	-	107 734
- Cessions	-	-	-	-	-900	-	-900
- Récupération souscription	-560	-	-	-	-	-	-560
- Remboursements	-	-2 872	-333	-10 934	-	75	-14 064
Créances rattachées	176	2 012	3 285	3	-	-	5 476
Provisions au 31 décembre 2012 :	-21 881	-	-15 815	-	-	-	-37 696
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-19 743	-	-15 464	-	-289	-	-35 496
- Dotations de l'exercice	-2 494	-	-2 749	-	-	-	-5 243
- Reprises de provisions	356	-	2 398	-	289	-	3 043
Valeur nette au 31 décembre 2012	103 527	146 031	76 908	130 941	-	-	457 407
Valeur nette au 31 décembre 2011	92 894	66 366	67 675	141 875	611	-75	369 346

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (124.719 mDT) et en fonds communs de placement (19.300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Titres cotés	56 621	45 069
Titres non cotés	68 012	66 920
Titres OPCVM	599	599
TOTAL	125 232	112 588

Les provisions sur titres de participation sont passées de 19.743 mDT au 31 décembre 2011 à 21.881 mDT au 31 décembre 2012, et ce suite à la constatation, au cours de l'année 2012, de dotations supplémentaires pour un montant de 2.494 mDT et de diverses reprises pour un montant de 356 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit : *(voir tableau ci-joint)*.

(En mDT)

Titres	% de participation	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
		Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS	100%	500	-	500	500	-	500
SODASS	0%	-	-	-	560	44	516
BNA CAPITAUX	99%	4 950	-	4 950	4 950	-	4 950
SOFINREC	96%	7 700	-	7 700	7 700	-	7 700
SODAL	69%	1 447	1 254	193	1 447	1 254	193
SOIVM.SICAF	63%	2 461	-	2 461	2 461	-	2 461
LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 043	957	2 000	884	1 116
STIA	50%	5 005	5 005	-	5 005	5 005	-
MATEUR JALTA	44%	560	560	-	560	560	-
SMVDA AZIZIA	33%	1 075	1 075	-	1 075	1 075	-
SICAR-INVEST	32%	2 580	-	2 580	2 580	-	2 580
SIMPAR	30%	1 530	-	1 530	1 530	-	1 530
T.I.S	30%	75	-	75	75	-	75
AGROSERVICES	30%	60	-	60	60	-	60
IMMOB. DES OEILLETES	29%	265	-	265	265	-	265
SODINO	28%	9 418	651	8 767	9 418	86	9 332
SICAV BNA	26%	509	-	509	509	-	509
SOGEST	20%	4	-	4	4	-	4
LIAL DU CENTRE	20%	15	15	-	15	15	-
SIDCO	19%	3 055	409	2 646	3 055	115	2 940
MAISON DU BANQUIER	18%	1 542	698	844	1 542	776	766
SODEK	18%	549	48	501	549	-	549
INTER BANK-SERVICES	17%	726	-	726	726	-	726
STR	16%	17 853	-	17 853	8 106	-	8 106
STBG	16%	473	-	473	473	-	473
PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ DE BIZERTE	15%	1 500	161	1 339	1 500	79	1 421
SPEI	15%	15	15	-	15	15	-

		Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SFBT	14%	14 518	-	14 518	14 518	-	14 518
(En mDT)							
31 décembre 2012	19%	4 016	123	3 893	3 185	-	3 185
SODIS SICAR							
UNIFACTOR	13%	1 875	-	1 875	1 875	48	1 827
SIBTEL	12%	491	-	491	491	-	491
BAT	11%	500	130	370	500	106	394
TAPARURA	11%	250	60	190	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11%	10 656	-	10 656	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	11%	6 704	3 899	2 805	6 704	3 122	3 582
MONETIQUE TUNISIE	10%	280	-	280	280	-	280
A.T.LEASE	10%	3 800	-	3 800	2 000	-	2 000
HAMMAMET SUD	10%	100	100	-	100	100	-
PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ DE MONASTIR	10%	1 500	-	1 500	1 500	183	1 317
T.D.A	10%	400	400	-	400	400	-
SOTUGAR	8%	250	-	250	250	-	250
TUNISIE LAIT LIBRE	8%	7 560	4 217	3 343	7 560	3 978	3 582
SODICAB	8%	300	79	221	300	82	218
IMPRIMERIES REUNIES	7%	60	60	-	60	60	-
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	7%	58	-	58	58	-	58
SEM	6%	25	-	25	25	-	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5%	37	37	-	37	37	-
TUNISIE TRADENET	5%	100	-	100	100	-	100
TUNIS CENTER	5%	500	-	500	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5%	100	-	100	-	-	-
AUTRES PARTICIPATIONS	< 5%	5 285	1 842	3 443	4 562	1 720	2 842
TOTAL		125 232	21 881	103 351	112 588	19 743	92 845

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICARs se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit :

(En mDT)

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values / cession actions propres	Solde au 31/12/2012
Fonds géré SICAR INVEST 1	1997	4 500	-2 306	-281	1 913
Fonds géré SICAR INVEST 2	1997	2 057	-874	-239	944
Fonds géré SICAR INVEST 3	1998	5 550	-3 839	-1 170	541
Fonds géré SICAR INVEST 4	1999	7 350	-2 674		4 676
Fonds géré SICAR INVEST 5	2000	7 000	-3 506	-12	3 482
Fonds géré SICAR INVEST 6	2001	7 000	-2 374	-70	4 556
Fonds géré SICAR INVEST 7	2002	5 000	-585	-156	4 259
Fonds géré SICAR INVEST 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085
Fonds géré SICAR INVEST 9	2005	1 500	-387	-31	1 082
Fonds géré SICAR INVEST 10	2006	5 000			5 000
Fonds géré SICAR INVEST 11	2007	2 500			2 500
Fonds géré SICAR INVEST 12	2008	8 500			8 500
Fonds géré SICAR INVEST 13	2009	20 000			20 000
Fonds géré SICAR INVEST 14	2010	15 000			15 000
Fonds géré SIP SICAR1	2010	1 500			1 500
Fonds DEV IRADA Jendouba	2010	450			450
Fonds DEV IRADA El Kef	2010	450			450
Fonds géré SICAR INVEST 15	2011	10 000			10 000
Fonds géré SIP SICAR2	2011	2 500			2 500
TOTAL		109 357	-17 930	-1 989	89 438

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'élève au 31 décembre 2012 à 15.815 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 351 mDT par rapport au solde au 31 décembre 2011, et ce suite à la constatation, au cours de l'année 2012, de dotations complémentaires pour un montant de 2.749 mDT et de diverses reprises pour un montant de 2.398 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2012, s'établit comme suit (*voir tableau ci-joint*) :

(En mDT)

	31/12/2011	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Affectation interne	31/12/2012
Immobilisations incorporelles :	11 656	1 871	-	-2 185	11 342
- Logiciels	11 656	1 871	-	-2 185	11 342
Amortissements :	-7 283	-1 694	774	-	-8 203
- Logiciels	-7 283	-1 694	774	-	-8 203
TOTAL NET (1)	4 373	177	774	-2 185	3 139
Immobilisations corporelles :	121 354	9 211	-414	-2 479	127 672
- Terrains	2 644	15	-	-	2 659
- Constructions	49 259	-	-4	834	50 089
- Agencements, aménagements et installations	24 019	674	-	473	25 166
- Matériel de transport	1 646	87	-36	-2	1 695
- Mobilier et matériel de bureaux	36 001	1 802	-374	-60	37 369
- Immobilisations en cours	2 386	4 438	-	-1 418	5 406
- Mobilier et matériel de bureaux en stocks	200	1 944	-	-1 812	332
- Avances sur achats de mobilier et matériel de bureaux	441	238	-	-494	185
- Dépenses nouvelles agences	-	13	-	-	13
- Immobilisations en dation	4 758	-	-	-	4 758
Amortissements :	-69 279	-4 425	410	-	-73 294
- Constructions	-21 130	-1 195	3	-	-22 322
- Agencements, aménagements et installations	-19 445	-803	-	-	-20 248
- Matériel de transport	-855	-261	36	-	-1 080
- Mobilier et matériel de bureaux	-27 849	-2 166	371	-	-29 644
Dépréciations :	-337	-	-	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-337
TOTAL NET (2)	51 738	4 786	-4	-2 479	54 041
TOTAL GÉNÉRAL (1) + (2)	56 111	4 963	770	-4 664	57 180

4.6.1. Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

(En mDT)

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 062	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	-337	337
			36	36	-	-
1106084102	Société d'Études et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			4 758	4 552	-207	337

4.6.2. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 139.014 mDT, des amortissements et des provisions de 81.834 mDT et une valeur nette de 57.180 mDT, ce qui représente environ 0,73% du total des actifs de la Banque.

4.6.3. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, certains terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 147.168 mDT au 31 décembre 2012 contre 124.737 mDT au 31 décembre 2011. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	105 074	86 095
- Débiteurs divers (*)	63 051	16 591
- Compte Ministère de la Défense Nationale	1 017	1 017
- État, impôts & taxes	5 484	8 473
- Commissions de gestion à percevoir	2 759	7 610
- Ajustements devises	1 682	263
- Provisions pour risques divers (ajustements devises)	-251	-60
- Billets de banque détériorés & déficits de caisse	442	408
- Provisions pour risques divers (billets de banque détériorés & déficits de caisse)	-217	-175
- Charges payées d'avance	438	261
- Compte d'attente	123	115
- Provisions pour risques divers (compte d'attente)	-60	-59
- Compte de régularisation	1 717	892
- Provisions pour risques divers (compte de régularisation)	-656	-351
- Comptes monétiques	592	570
- Provisions pour risques divers (comptes monétiques)	-592	-570
- Comptes liés à la compensation :	27 050	48 310
▪ Valeurs à compenser	23 413	48 310
▪ Anciens suspens T24 (en cours d'apurement)	3 637	-
- Provisions pour risques divers (comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
- Affaires litigieuses & remises égarées	10 811	9 362
- Provisions pour risques divers (affaires litigieuses & remises égarées)	-8 229	-8 255
- Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (**)	2 237	3 980
- Produits à recevoir	311	325
- Autres comptes	188	211
AUTRES	42 094	38 642
- Comptes d'attente agricoles	61	61
- Provisions pour risques divers (comptes d'attente agricoles)	-61	-61
- Prêts au personnel	31 165	31 398
- Charges reportées	2 110	-
- Stock cartes de retrait	510	592
- Dotations timbres postaux	27	26
- Dotations timbres fiscaux (y compris timbres spéciaux de voyage)	88	46
- Dépôts et cautionnements	248	248
- Prêts ÉTAT/BNA à recouvrer	140 132	140 132
- Prêts ÉTAT/BNA recouvré	-133 380	-134 480
- Autres comptes	1 194	680
TOTAL	147 168	124 737

() Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.*

*(**) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.*

4.7.1 Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2012, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 27.050 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 90.166 mDT. Ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal devrait s'opérer le jour suivant (*valeurs à compenser*) et par des suspens issus de la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » présentant un solde débiteur de 3.637 mDT au 31 décembre 2012.

La BNA a mis en place deux commissions chargées de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures ». Leurs travaux ont abouti à la régularisation d'une partie de ces instances et se poursuivent toujours en 2013.

L'analyse de ces suspens a conduit à l'identification des principales causes suivantes :

- Des Comptes Rendus d'Opération (CRO) non générés automatiquement ;
- Des flux auxquels aucun CRO n'est prévu lors du lancement de la « Télé-compensation 24 heures » ;
- Des générations de CRO doubles résultant de problèmes techniques ;
- Etc.

Au 31 décembre 2012, les suspens résiduels relatifs aux exercices 2011 et 2012, selon les comptes rendus des deux commissions (dont les travaux se poursuivent toujours en 2013), présentent des soldes débiteurs respectivement de 1.678 mDT (1.338 suspens) et 1.959 mDT (1.587 suspens).

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste a atteint 1.098.316 mDT au 31 décembre 2012 contre 899.203 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une évolution à la hausse de 199.113 mDT due essentiellement à l'accroissement des utilisations et des emprunts auprès de la Banque Centrale de Tunisie sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Utilisations auprès de la BCT en dinars	60 731	-
Utilisations auprès de la BCT en devises	22	16
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	1 035 000	898 000
Intérêts à servir	2 563	1 187
TOTAL	1 098 316	899 203

4.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 204.190 mDT au 31 décembre 2012 contre 84.061 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 120.129 mDT qui s'explique essentiellement par l'accroissement des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	197 397	77 928
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 793	6 133
TOTAL	204 190	84 061

➤ *Décomposition par nature de compte :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Comptes à vue	13 425	12 870
Emprunts sur le marché monétaire dinars	65 000	31 500
Emprunts sur le marché monétaire devises	125 653	39 614
Intérêts à payer	112	77
TOTAL	204 190	84 061

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.217.529 mDT au 31 décembre 2012 contre 4.969.221 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 248.308 mDT en montant et un taux de progression de 5%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Dépôts en dinars :	4 708 496	4 317 256
- Dépôts à vue	1 212 080	1 154 502
- Dépôts d'épargne	1 895 281	1 680 952
- Bons de caisse	115 058	132 559
- Compte à terme	163 162	169 092
- Comptes spéciaux de placement	533 021	787 987
- Certificats de dépôt	640 500	230 000
- Autres sommes dues à la clientèle	149 394	162 164
Dépôts en devises :	503 872	635 198
- Dépôts à vue	338 024	458 232
- Bons de caisse	8 921	8 336
- Compte à terme	65 153	70 150
- Comptes de placement	79 049	84 572
- Autres sommes dues à la clientèle	12 725	13 908
Dettes rattachées :	5 161	16 767
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 226	1 094
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	86	107
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	10 160	9 917
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	9 106	14 424
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-15 417	-8 775
TOTAL	5 217 529	4 969 221

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 447.552 mDT au 31 décembre 2012 contre 460.724 mDT au 31 décembre 2011. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Emprunts matérialisés :	42 172	45 635
- Emprunts obligataires	40 387	43 722
- Intérêts à payer	1 785	1 913
Ressources spéciales :	405 380	415 089
- Ressources extérieures	226 957	269 863
- Ressources budgétaires	228 308	199 361
- Écarts de conversion sur emprunts	-52 701	-57 094
- Intérêts à payer	2 816	2 959
TOTAL	447 552	460 724

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédit extérieures, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant. Par ailleurs, la BNA a supporté le risque imputable à l'État au titre de ces lignes de crédit comme prévu par lesdites conventions.

Dans ce cadre, les services de la BNA et ceux du Ministère des Finances ont tenu plusieurs réunions de travail et ont conclu que, conformément aux conventions applicables, l'État est redevable à la BNA d'un montant net de 1.120 mDT, soit la différence entre les créances de la BNA sur l'État qui se sont élevées à 26.435 mDT et les dettes de la BNA envers l'État qui ont totalisé 25.315 mDT.

Cette créance sur l'État sera réglée par le biais des recouvrements potentiels et futurs des clients de la BNA bénéficiaires des crédits accordés sur ces mêmes lignes.

Suite à la confirmation du Ministère des Finances (PV signé par les deux parties), une convention sera établie entre l'État et la BNA par laquelle ces deux parties s'engagent à ne plus réclamer d'éventuel reliquat constaté ultérieurement.

4.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31 décembre 2012 à 2.355 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31 décembre 2012
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 422
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 540
TOTAL		11 962

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités compétentes.

4.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31 décembre 2012. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes qui se présentent comme suit :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde au 31 décembre 2012
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	-2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	-1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	-1 642

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 262.050 mDT au 31 décembre 2012 contre 232.222 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une évolution à la hausse de 29.828 mDT. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
État, impôts et taxes	11 785	11 197
Impôt sur les sociétés	9 366	6 139
Organismes sociaux	27 740	24 882
Comptes d'ajustement devises	3 448	1 459
Provisions sur comptes d'ajustement devises	83	87
SWAPS devises	244	-61
Congés à payer	7 321	6 796
Produits perçus d'avance	1 544	1 073
Excédent de caisse	1 178	1 040
Charges sur emprunt	50	50
Autres comptes de régularisation passif	2 163	1 591
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	13	54
Comptes liés à la compensation	90 166	94 086
▪ Valeurs à compenser	90 166	82 002
▪ Anciens suspens T24H à apurer	-	12 084
Comptes de régularisation	33 064	17 857
Comptes Étatiques créditeurs	38 204	35 518
Créditeurs divers	12 960	11 220
Fournisseurs d'immobilisations	2 310	-
Provisions pour passifs et charges :	20 411	19 34
▪ Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités	19 430	18 350
▪ Provisions pour ristournes dues à la variation du TMM	884	884
▪ Provisions pour pénalités fiscales	97	-
TOTAL	262 050	232 222

4.12.1. Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités. En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31 décembre 2012 s'élève à 19.430 mDT contre 18.350 mDT au 31 décembre 2011.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2012, les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde de 90.166 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) cumulent à la même date un solde de 27.050 mDT. Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J+1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011.

La BNA a mis en place deux commissions de travail chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. De nombreuses anomalies ont été régularisées courant 2012. Les travaux d'assainissement se poursuivent toujours en 2013 afin d'apurer les suspens restants en collaboration avec le fournisseur du logiciel de gestion de la « Télé-compensation 24 heures ».

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la Banque de ses actions propres) ont totalisé 605.357 mDT au 31 décembre 2012 contre 574.232 mDT au 31 décembre 2011. Les mouvements de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31/12/2011	Affectation du résultat 2011	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Capital social	160 000	-	-	-	160 000
Dotation de l'État	133 000	-	-	-	133 000
Réserves légales	14 215	1 785	-	-	16 000
Réserves extraordinaires	36 135	8 350	-	-	44 485
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	87 421	12 550	-	-	99 971
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	-	-	55 077
Réserves pour fonds social	34 565	500	-	669	35 734
Résultats reportés avant répartition	48	-48	-	-	-
Résultats reportés après répartition	-	32	-	50	82
Résultat net de l'exercice	35 969	-35 969	43 206	-	43 206
TOTAL	574 232	-12 800	43 206	719	605 357

Parmi les autres mouvements, figurent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 669 mDT.

4.13.1. Dotation de l'État de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'ensuit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes. En effet, le montant de 133.000 mDT, considéré et présenté par la BNA parmi les fonds propres complémentaires, pourrait constituer un passif à rembourser à l'Etat.

4.13.2. Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011 à 1.367 mDT. Comme le montre le tableau suivant, ce poste n'a connu aucun mouvement en 2012 :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2011	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2012
Actions propres	-1 367	-	-	-1 367
TOTAL	-1 367	-	-	-1 367

4.13.3. Bénéfice par action

Le bénéfice par action ordinaire en circulation s'est élevé à 1,350 DT en 2012 contre 1,124 DT en 2011, enregistrant ainsi une amélioration de 20%.

(En mDT)

	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Bénéfice de l'exercice (en mDT)	43 206	35 969
Bénéfice revenant aux actions propres	115	95
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	1,350	1,124

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.349.235 mDT au 31 décembre 2012 contre 1.246.134 mDT au 31 décembre 2011. Il se décompose comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
a- En faveur d'établissements bancaires :	698 330	647 972
- Effets endossés	634 000	577 500
- Débiteurs par lettres de garantie d'ordre de nos correspondants étrangers	64 330	70 472
b- En faveur de la clientèle :	490 905	438 162
- Débiteurs par avals et acceptations	58 170	46 081
- Débiteurs par lettres de garanties	73 415	79 339
- Débiteurs par obligations cautionnées	13 486	14 541
- Débiteurs par cautions fiscales	63 328	45 067
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	259 374	234 464
- Avals emprunts obligataires	4 300	5 762
- Avals billets de trésorerie	18 800	10 800
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	32	2 108
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État	160 000	160 000
TOTAL	1 349 235	1 246 134

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 577.500 mDT au 31 décembre 2011 à 634.000 mDT au 31 décembre 2012. Cette rubrique correspond aux avals de la BNA sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'État et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'État des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'État), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dûment constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
 - La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
 - Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
 - Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
 - La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.
-

5.2. Actifs donnés en garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie a atteint 1.035.000 mDT au 31 décembre 2012 contre 898.000 mDT au 31 décembre 2011. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

(En mDT)

Désignation	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Titres de créance	700 000	508 000
Bons du trésor	335 000	390 000
TOTAL	1 035 000	898 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31 décembre 2012 des éléments suivants :

(En mDT)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	-	8 791
Garanties reçues de l'État	661 927	223 668
Garanties reçues de la clientèle	825 317	328 431
TOTAL	1 487 244	560 890

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 361.038 mDT en 2012 contre 335.021 mDT en 2011, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 7,8%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	4 562	4 570
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 013	3 323
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	477	722
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	789	401
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	283	124
Opérations avec la clientèle :	341 736	319 260
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	61 491	53 835
- Intérêts sur crédits à la clientèle	280 245	265 425
Autres intérêts et revenus assimilés	14 740	11 191
TOTAL	361 038	335 021

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 52.657 mDT en 2012 contre 49.058 mDT en 2011. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	28 284	26 397
Commissions sur opérations Monétique	3 741	3 250
Commissions sur opérations de change	771	561
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 048	1 936
Commissions sur location de coffre-fort	15	19
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 367	8 068
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 021	2 074
Commissions sur avals billets de trésorerie	339	240
Commissions diverses	7 071	6 513
TOTAL	52 657	49 058

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 32.849 mDT en 2012 contre 30.130 mDT en 2011. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	22 349	21 934
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	22 339	21 937
- Dividendes & revenus assimilés (+)	5	4
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	5	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-	-7
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	10 500	8 196
- Résultat sur opérations de change	7 468	5 618
- Commissions sur change manuel	3 032	2 578
TOTAL	32 849	30 130

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 14.529 mDT en 2012 contre 16.656 mDT en 2011, soit une baisse de 12,8 %. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Revenus des titres de participation	8 601	8 802
Revenus des obligations	2 996	2 113
Revenus des fonds gérés	2 932	5 741
TOTAL	14 529	16 656

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 166.177 mDT en 2012 contre 170.279 mDT en 2011, soit une diminution de 2,4%. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	50 663	32 504
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	49 506	32 083
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	700	89
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	250	221
- Report / Déport sur opérations de SWAP	207	111
Opérations avec la clientèle :	104 643	124 723
- Intérêts sur comptes à vue	6 303	6 217
- Intérêts sur comptes d'épargne	42 404	44 528
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	55 936	73 978
Emprunts	9 123	10 760
Autres intérêts et charges	1 748	2 292
TOTAL	166 177	170 279

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 90.391 mDT en 2012 contre 80.105 mDT en 2011, soit une augmentation de 12,8 %. Il s'analyse comme suit :

	<i>(En mDT)</i>	
	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-110 626	-80 571
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-10 917	-32 736
Créances cédées ou passées par pertes	-9 595	-2 462
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	41 583	34 103
Dotations aux provisions pour risques et charges	-4 097	-2 384
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 261	1 940
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations en dation	-	2 000
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	-	5
TOTAL	-90 391	-80 105

Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2012 comprennent :

- Un montant de 2.159 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
- Un montant de 493 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents retraités.

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste totalise 2.540 mDT en 2012 contre 378 mDT en 2011. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-2 494	-888
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-2 749	-2 443
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-340	-280
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	645	1 797
Reprises sur provisions pour fonds gérés	2 398	1 436
TOTAL	-2 540	-378

6.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 117.521 mDT en 2012 contre 108.688 mDT en 2011, soit une augmentation de 8,1 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Salaires et compléments de salaires	87 288	79 085
Charges sociales et fiscales	24 314	22 368
Autres charges du personnel	5 393	6 086
Variation des congés à payer	526	1 149
TOTAL	117 521	108 688

6.9. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan). Pour l'année 2012, elle a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré (en fonds gérés) de 20.000 mDT, et ce comme suit :

	<i>(En mDT)</i>
Résultat net	43 206
Réintégrations :	142 952
- Impôt sur les sociétés	9 366
- Amendes et pénalités	27
- Dons et subventions non déductibles	-
- Charges non déductibles	356
- Timbres de voyage	1
- Réceptions & restaurations excédentaires	9
- Pertes non déductibles	1 994
- Provisions pour risques divers indemnités de départ à la retraite	2 159
- Provisions pour risques divers assurance groupe des retraités	493
- Provisions pour risques divers autres	1 444
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	2 494
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	2 750
- Provisions pour créances douteuses	110 626
- Provisions collectives sur créances non classées	10 917
- Créances abandonnées	316
Déductions :	17 155
- Revenus des actions	8 606
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	3 255
- Reprise de provisions pour risques et charges	3 261
- Reprise de provisions pour fonds gérés	1 558
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	475
Résultat corrigé	169 003
Moins :	
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres de participation)	249
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres sur fonds gérés)	366
- Provisions pour créances douteuses	109 879
- Provisions collectives	10 917
Résultat fiscal	47 592
Dégrèvements fiscaux :	
- Réinvestissements auprès des SICAR et FCPR en zones de développement régional « sans minimum d'impôt »	6 432
- Réinvestissements auprès des SICAR « avec minimum d'impôt »	14 400
Résultat imposable	26 760
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	9 366

7. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 147.529 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 268.212 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 259.913 mDT ;
- Les crédits accordés à la clientèle et les remboursements y afférents ont dégagé un flux net négatif de 533.950 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 114.050 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 32.230 mDT.

7.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 82.421 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 92.472 mDT et 6.427 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 16.478 mDT.

7.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 25.665 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 9.567 mDT et de la distribution de 12.763 mDT de dividendes.

7.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 543.253 mDT au 31 décembre 2012 contre un solde négatif de 287.638 mDT au 31 décembre 2011. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2012 :

	<i>(En mDT)</i>
Liquidités en dinars tunisiens :	272 779
- Caisse dinars	69 624
- Avoirs à la BCT en dinars	-60 730
- Avoirs en CCP	328
- Mouvements IBS	16 344
- Avoirs auprès du TGT	1898
- Placements en dinars	250 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 369
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 054
Liquidités en devises :	87 134
- Caisse devises	8 831
- Avoirs à la BCT devises	6 233
- Correspondants débiteurs en devises	1 538
- Correspondants créditeurs en devises	-371
- Placements en devises	70 903
Emprunts en dinars	-1 100 000
Emprunts en devises	-125 653
Placements supérieurs à 3 mois (*)	322 487
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2012	-543 253

() Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.*

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- 1) La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, ces fonds ont connu l'évolution suivante :

(En DT)

Solde au 31/12/2011	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2012
74 870 720	(332 558)	-	10 000 000	84 538 162

- 2) Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2011 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2012, s'élèvent à 521.959 DT.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2012 s'élèvent à 409 103 DT.

- 3) La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2012, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 11 248 DT hors taxes ;

- 4) La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 30.000 DT.

- 5) La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2012, un montant de 14.641 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12 609 DT pour la commission de tenue de compte.

- 6) La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2012 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 747 320 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 766.938 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA ; le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2012 est de 3 999 500 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 171.950 DT au cours de l'exercice 2012.

- 8) La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, ces fonds ont connu l'évolution suivante :

(En DT)

Solde au 31/12/2011	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2012
1 500 000	-	2 500 000	4 000 000

La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2012 pour un montant de 1.000 DT. Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 20 407 DT sous forme d'intérêts.

- 9) La société Tunisie Informatique Services (TIS) loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA. Le loyer relatif à l'année 2012 s'élève à 12.203 dinars hors taxes.
- 10) La (TIS) assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2012, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 618 202 DT.
- 11) La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2012, du matériel informatique pour 206 364 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 682 775 DT.
- 12) La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :
- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
 - Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (certificats de dépôt) auprès de la BNA au 31 décembre 2012 pour un montant de 2.000.000 DT. Au cours de 2012, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 81.351 DT sous forme d'intérêts.

- 13) Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2012, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit :

(En DT)

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	7 500
SOIVM SICAF	3 000
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 348
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 667
ESSOUKNA	13 542
SIMPAR	6 250
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	2 500
GEVE	3 750

14) Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit :

(En DT)

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	37 787 789	1 904 778
LES ŒILLETS	1 830 432	101 147
ESSOUKNA	10 662 448	638 193
SOGEST	82 394	6 293
SIVIA	23 874 825	1 561 000
GEVE	5 355 000	-
EL MADINA	10 263 430	798 340
SOFINREC	37 934 242	1 448 182

15) Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 464.282.564 DT au 31 décembre 2012. Ils se répartissent comme suit :

(en DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2012
Office des Céréales	461 371 218
Office du Commerce de la Tunisie	616 545
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 531 801
Mr Ahmed BOUZGUENDA	143 000
Groupe Sahbi MAHJOUB	620 000
TOTAL	464 282 564

16) Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2012 totalisent la somme de 54.250 DT.

17) Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

(En DT)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2012		Commissions encaissées en 2012	Intérêts de l'exercice 2012	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	110 330	83 461	39 793	51 065	-
SIVIA	1 013 748	2 892 705	-	117 462	-
ESSOUKNA	-	1 536 204	-	-	13 327
AGRO-SERVICES	-	976 662	13 934	142	3 760
TIS	-	56 971	3 836	1 859	-
BNA CAPITAUX	4 109 745	92 986	-	-	-
LES ŒILLETES	-	58 162	746	-	1 950
SOFINREC	36 734	154 170	264	29	4 194
GEVE	-	150 375	-	-	-
SODINO	-	275 580	-	-	-
POS	-	632 979	30	-	146 309
SOGEST	-	23 741	-	6 292	-
EL MEDINA	-	810 988	2 793	-	11 339
SICAR INVEST	69 638	1 235 090	-	717	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	4 707	86	-	14
ZIED	-	193	-	113	-



Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Immeuble Le Banquier - 2^{ème} étage
Rue du Lac Windermere
Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 656 020
Fax. : (216) 71 656 131
E-mail : gem.gabsi@planet.tn



Expert comptable – Commissaire aux
Comptes - Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Immeuble Safsaf - entrée B - 4^{ème} étage
1073 Montplaisir - Tunis - Tunisie
Tél.: (216) 71 95 02 52
Fax.: (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn

RAPPORT GÉNÉRAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 603.990 mDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 43.206 mDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

1) Nos travaux d'audit ont été limités par :

- a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.
- b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

(Se référer à la Note 4.3 des états financiers)

2) Les engagements de 44 entreprises publiques figurant sur la liste prévue par le décret n°2005-910 du 24 mars 2005, portant désignation de l'autorité de tutelle sur les entreprises et les établissements publics à caractère non administratif, tel que modifié et complété par le décret n°2010-90 du 20 janvier 2010, s'élèvent à 1.140.133 mDT au 31 décembre 2012. Ils n'ont pas été pris en compte lors de l'estimation des provisions à base individuelle et des provisions à base portefeuille (ou collectives) destinées à couvrir les risques avérés et les risques latents encourus par la BNA au titre des créances sur la clientèle.

Particulièrement, 11 de ces 44 entreprises publiques (dont notamment l'Office des Céréales) connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. En effet, les engagements de ces relations, s'élevant au 31 décembre 2012 à 781.601 mDT, ne sont couverts que pour un montant de 112.763 mDT par des garanties admises par la Banque Centrale de Tunisie, soit un risque net encouru par la BNA de 668.838 mDT. Il s'ensuit que la classification de ces engagements même parmi les actifs incertains (classe 2) aurait abouti à la constitution de provisions à base individuelle pour un montant significatif de l'ordre de

133.768 mDT, sans tenir compte de l'incidence financière de la réservation des intérêts et agios relatifs à ces relations et comptabilisés par la BNA en produits d'exploitation.

Par ailleurs, le solde des provisions collectives au 31 décembre 2012 aurait été augmenté de 6.340 mDT en tenant compte des risques latents encourus par la BNA au titre des engagements des entreprises publiques s'élevant à cette date à 1.140.133 mDT et maintenus parmi les actifs courants (classe 0) ou les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1).

La BNA considère qu'elle bénéficie de la garantie implicite de l'Etat qui devrait intervenir pour assainir la situation des entreprises publiques connaissant des difficultés financières afin qu'elles puissent honorer leurs engagements.

(Se référer à la Note 4.3 des états financiers)

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole (BNA) au 31 décembre 2012, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 167.389 mDT au 31 décembre 2012, alors que leur juste valeur est estimée à 111.323 mDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA est de l'ordre de 56.066 mDT.

(Se référer à la Note 4.3 des états financiers)

- 2) Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133.000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. La présentation de la dotation de l'Etat de 133.000 mDT parmi les passifs du bilan affecterait sensiblement les fonds propres et le ratio de solvabilité de la BNA au 31 décembre 2012.

(Se référer aux Notes 4.13 et 5.1 des états financiers)

- 3) Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 461.371 mDT et représentent 68,58% des fonds propres nets de la BNA au 31 décembre 2012, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- 4) En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Cependant, la BNA affiche un ratio de liquidité de 78,13% au 31 décembre 2012 contre 83,63% au 31 décembre 2011.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1) Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.
- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la BNA à la réglementation en vigueur. Nous avons relevé que la BNA n'arrive pas à identifier clairement les propriétaires de 80.280 actions (sur un total de 32.000.000 actions composant son capital social).
- 3) Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Tunis, le 10 juillet 2013

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

SAMIR LABIDI

Expert comptable

RAPPORT SPÉCIAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes :

- 1) La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR une convention de gestion de fonds à capital risque. La situation de ce fonds géré se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

(En mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2012
Fonds géré SIP-SICAR 1	2010	1.500	1.500
Fonds géré SIP-SICAR 2	2011	2.500	2.500
TOTAL		4.000	4.000

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ce fonds, se

résumé comme suit :

- 1% sur les montants déposés et non remboursés ;
- 10% sur les plus-values et produits liés ;
- 5% sur les produits des placements ;
- 2,5% sur les montants recouverts.

Au cours de l'exercice 2012, la BNA a comptabilisé une charge globale de 40.366 DT au titre de ces différentes commissions.

- 2) La BNA a signé avec sa filiale SICAR INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit 31 décembre 2012 :

(En mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2012
Fonds géré 1	1997	4.500	1.913
Fonds géré 2	1997	2.057	944
Fonds géré 3	1998	5.550	541
Fonds géré 4	1999	7.350	4.676
Fonds géré 5	2000	7.000	3.482
Fonds géré 6	2001	7.000	4.556
Fonds géré 7	2002	5.000	4.259
Fonds géré 8	2003	3.500	2.086
Fonds géré 9	2005	1.500	1.081
Fonds géré 10	2006	5.000	5.000
Fonds géré 11	2007	2.500	2.500
Fonds géré 12	2008	8.500	8.500
Fonds géré 13	2009	20.000	20.000
Fonds géré 14	2010	15.000	15.000
Fonds géré 15	2011	10.000	10.000
TOTAL		104.457	84.538

Les conditions de rémunération de la SICAR INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion sur l'en-cours des fonds confiés de 0,5% avec un plafond de 200.000 DT par an ;
- Commission de recouvrement de :

- 1% si l'ancienneté de la créance est inférieure à 3 mois,
 - 2% si l'ancienneté de la créance est comprise entre 3 mois et 1 an,
 - 3% si l'ancienneté de la créance est supérieure à 1 an ;
- Commission de 5% sur les produits perçus.

Au cours de l'exercice 2012, la BNA a comptabilisé une charge globale de 399.569 DT au titre de ces différentes commissions, et a payé à la SICAR INVEST un montant total de 521.959 DT au titre de l'exercice 2011.

- 3) La BNA a signé avec sa filiale SODINO plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

(En mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2012
Fonds géré Irada Jendouba	2010	450	450
Fonds géré Irada Le Kef	2010	450	450
TOTAL		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de chacun de ces fonds, se résument comme suit :

- Frais de gestion de 1% des actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 DT pour chaque fonds ;
 - Commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et dividendes perçus par chaque fonds ;
 - Commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par chaque fonds.
- 4) En vertu de conventions conclues avec la SICAV Placement Obligataire, la SICAV BNA et la BNA Capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :
- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission perçue en 2012 s'élève à 747.320 DT ;
 - 1.000 DT (hors taxes), à verser annuellement par la SICAV BNA ;
 - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Confiance, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2012 s'élève à 420 DT (hors taxes) ;
 - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Progrès, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2012 s'élève à 819 DT (hors taxes) ;
 - 0,2% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Sécurité, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2012 s'élève à 104.955 DT (hors taxes).
- 5) Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA et

la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie desquels la BNA Capitaux bénéficie d'une rétribution forfaitaire s'élevant à 50.000 DT pour l'exercice 2007 et ramenée à 40.000 DT pour 2008 et à 30 000 DT par année à partir de 2009 ;
 - La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux perçoit une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière. En 2012, la BNA a servi 4 DT de commissions à ce titre ;
 - Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé. En 2012, les commissions servies à ce titre totalisent un montant de 14.641 DT ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2.500 DT par valeur. En 2012, ces frais totalisent un montant de 12.609 DT.
 - La gestion du portefeuille pour le compte des clients de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux est rémunérée conformément à la tarification de cette dernière affichée au public. Pour les opérations boursières passant par le réseau BNA, il a été convenu de partager, à parts égales, les commissions de transaction y afférentes entre la BNA et la BNA Capitaux. La quote-part revenant à la BNA s'élève à 1.138 DT.
- 6) Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire et à la SIP SICAR, en rémunération de leurs dépôts en comptes, les montants respectifs de 766.938 DT et 20.407 DT sous forme d'intérêts.

La SICAV Placement Obligataire a aussi souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA, en 2009, pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts, au cours de l'exercice 2012, pour une valeur nette de 171.950 DT.

La SICAV Placement Obligataire a souscrit, auprès de la BNA, à des certificats de dépôts de manière répétitive. Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire un montant de 4.267.825 DT sous forme d'intérêts en rémunération de ces certificats de dépôts.

- 7) Le montant des achats d'équipements, de consommables informatiques et des prestations de services auprès de la société Tunisie Informatique Services (TIS) s'élève, au titre de l'exercice 2012, à 1.507.341 DT.
- 8) La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial pour l'agence de Sousse. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} avril 2008, moyennant un loyer mensuel de 400 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} avril 2009. Le loyer relatif à l'année 2012 s'élève à 5.765 DT (hors taxes).
- 9) La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Sfax. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} juillet 2007, moyennant un loyer annuel de 4.200 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} juillet 2008. Le loyer relatif à l'année 2012 s'élève 5.483 DT (hors taxes).
-

10) En décembre 2012, la BNA a conclu avec la société Tunisie Informatique Services (TIS) un avenant au contrat de location d'un local utilisé comme siège social. La location est consentie, moyennant un loyer annuel de 14.400 DT (TTC) avec une majoration de 5% tous les deux ans, et ce à compter du 1^{er} janvier 2011. Le loyer relatif à l'année 2012 s'élève à 12.203 DT (hors taxes).

11) Les concours bancaires accordés par la BNA à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2012, un montant de 464.282.564 DT, réparti comme suit :

(En DT)

Administrateur	Montant au 31/12/2012
Office des Céréales	461.371.218
Office du Commerce de la Tunisie	616.545
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1.531.801
M. Ahmed BOUZGUENDA	143.000
Groupe Sahbi MAHJOUR	620.000
TOTAL	464.282.564

L'Office des Céréales a bénéficié, en 2012, des conditions bancaires préférentielles suivantes :

- Opérations de crédits et d'engagements :
 - Découvert bancaire : TMM+1,5%,
 - Escompte commercial : TMM+0,75%,
 - Crédits à court terme par effets : TMM+2% ;
- Opérations courantes : Tarif partenaire avec Franco pour :
 - Commissions sur effets à l'encaissement et à l'escompte,
 - Commissions sur virements internes ;
- Opérations d'engagements par signature : Tarif partenaire 1 (soit 0,3% l'an) ;
- Opérations avec l'étranger : Tarif partenaire 1 (soit 0,25‰ par mois) ;
- Date de valeur pour remises chèques émis par le Trésor : jour encaissement.

Obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Ministre des Finances en date du 22 mars 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 19 août 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 août 2012 à 5.000 DT (net) par administrateur. La charge encourue par la Banque, à ce titre, s'élève à 54.250 DT.

2) Les charges encourues par la BNA au titre de ses dirigeants, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit:

Catégorie	PDG	DGA	Administrateurs
Avantages à court terme	99.600	90.374	-
Jetons de présence	-	-	54.250
TOTAL EN DT	99.600	90.374	54.250

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10 juillet 2013

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

SAMIR LABIDI

Expert comptable